Image not found or type unknown

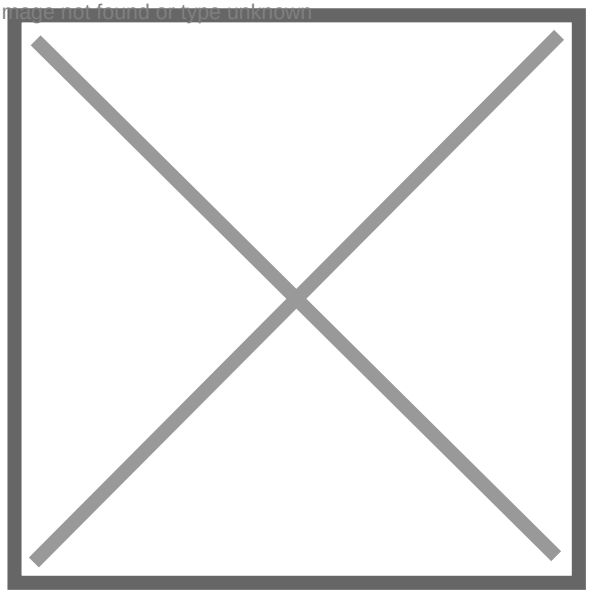

Conseil pour un litige avec sfr neuf box

Par **princessedenuit**, le **08/01/2009** à **21:07**

bonjour , j'ai actuellement des soucis avec mon serveur internet, voilà le 9 décembre nous avons payé la facture comme prévu .Au bout de quelques jours j'ai reçu un email de leur part en précisant que si je ne régularisai pas ma situation ils me suspendraient mon internet! Delà j'ai téléphoné à leurs services facturations , j'ai expliqué que j'avais payé par la poste donc j'ai le reçu avec le cachet de la poste faisant foi . Ils ne veulent rien savoir , il me demande a la date de ce jour que je repaye ma facture car pour eux le du n'a pas été payé alors que c'est faux ! J'ai dit non car je ne vois pas pourquoi je repaierai une facture déjà payée.Donc l'interlocuteur m'a prise ni plus ni moins pour une malhonnête et m'a dit que ma ligne allait être coupée si je ne repayai pas et il a mit en doute le service de la poste en sous entendant que la poste n'a pas fait son travail mais qu'il fallait quand même que je repaye.Mes tracas avec ce serveur ont commencé en octobre , nous avons demandé une option avec téléphone illimité mais le matériel ne fonctionnait pas , donc j'ai téléphoné au service technique mais de là j'ai attendu 24jours pour qu'ils se déplacent, je n 'ai eu qu'un petit geste commercial de -7euros sur ma facture , ce que je trouve minime par rapport aux 24 jours sans internet et sans téléphone alors que j'en avais réellement besoin.
Leur téléphoner ne sert à rien , ils ne veulent pas comprendre et ne cherche pas non plus a comprendre donc j'ai abandonné les coups de fils inutiles.

Que dois je faire au cas ils me couperaient mon internet et téléphone ?
Et quels recours j'ai pour me défendre contre ce serveur ?

Merci a l'avance de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés